

L'Académie internationale de la paix (International Peace Academy, IPA) est une institution internationale indépendante dont la mission est la prévention et la résolution des conflits inter et intra-étatiques par des activités de recherche et de facilitation politique.

La présente note résume les débats tenus entre une quarantaine de représentants de missions permanentes auprès de l'ONU, du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), du Département des affaires politiques (DPA), de l'Union européenne, de l'OTAN et de quelques grands pays donateurs au cours d'une réunion organisée à New York le 20 février 2006. Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre d'une série de dialogues entre praticiens et décideurs politiques visant à appuyer la mise en œuvre des décisions prises par les États Membres à l'issue du Sommet mondial de septembre 2005.

L'IPA remercie le Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès des Nations Unies qui a gracieusement mis à disposition ses locaux et le Gouvernement du Canada pour son généreux soutien financier à cette manifestation.

Cette note, rédigée par Catherine Guicherd, Chercheur associé à l'IPA, reflète l'interprétation du rapporteur et ne représente pas nécessairement les opinions des autres participants.

LA CONTRIBUTION DE L'ONU AU RENFORCEMENT DES CAPACITES AFRICAINES DE MAINTIEN DE LA PAIX

INTRODUCTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a énoncé sa vision d' « un système de capacités interdépendantes capable de réagir et de faire face aux nombreuses exigences des opérations de paix¹ ». Lors du Sommet mondial de septembre 2005, les Etats membres ont fait écho à cet appel, reconnaissant « la contribution importante que les organisations régionales apportent à la paix et à la sécurité » ainsi que « l'intérêt que présente la mise en place de partenariats et d'arrangements structurés entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales » ; ils se sont également engagés à « appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan décennal de renforcement des capacités en coopération avec l'Union africaine² ». Bien que la résolution du Sommet ne le mentionne pas explicitement, il est clair que cet engagement doit venir en appui au dessein propre de l'Afrique, tel que consigné dans le Protocole de Durban (juillet 2002) établissant les principaux piliers de l'Architecture de paix et de sécurité africaine, le Document cadre sur la mise en place de la Force africaine en attente (FAA) (mai 2003), la Déclaration solennelle sur la politique africaine commune de défense et de sécurité (février 2004), et la « Feuille de route » conjointement adoptée par l'UA, les Communautés économiques régionales (CER) et les Régions pour la mise en place de la FAA (March 2005).³ Les partenaires internationaux membres du G8 se sont engagés à soutenir la mise en œuvre de la Feuille de route et les travaux sont actuellement en cours à Addis Abeba et dans les cinq sous-régions identifiées dans le cadre de cinq ateliers portant sur: 1) la doctrine; 2) le commandement, le contrôle, la communication les systèmes d'information; 3) la logistique; 4) la formation et l'évaluation ; et 5) les procédures d'opération.⁴

¹ Rapport du Secrétaire général, *Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix*, 15 décembre 2004, A/59/608, para 71.

² Sommet mondial, Document final, A/Res/60/1 du 24 octobre 2005, para. 93.

³ La plupart de ces documents sont disponibles sur le site de l'Union africaine: <http://www.africa-union.org/root/au/index/index.htm>.

⁴ *Roadmap for the Operationalization of the African Standby Force*, Addis Ababa, 22-23 March 2004, EXP/AU-RECs/ASF/4(I), http://www.iss.co.za/af/regorg/unity_to_union/pdfs/au/recs/comexpmtgmar05fr.pdf.

Malgré l'engagement de principe de l'ONU d'appuyer le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, bien des questions politiques et pratiques demeurent. Une vision commune des États membres sur le partage le plus idoine à venir des rôles et des responsabilités entre l'ONU et l'Afrique (et ses sous-régions) doit encore voir le jour. Le degré de proximité dans la collaboration auquel devraient tendre l'UA et l'ONU reste à déterminer, y compris la question de savoir si certains moyens de l'ONU (par exemple, la logistique) pourraient être mis à la disposition des organisations africaines, inaugurant ainsi de nouvelles formes de coopération entre l'ONU et les institutions régionales. Des incertitudes tiennent également au manque de clarté quant à la contribution que d'autres partenaires tels que l'Union européenne, l'OTAN et les bailleurs d'assistance bilatéraux sont prêts à apporter. A un niveau plus pratique, l'ONU - et plus particulièrement son Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) - doit encore préciser la nature et l'ambition de l'aide qu'elle peut fournir aux efforts africains.

La clarté sur tous ces sujets ne se fera qu'au terme d'échanges et de travaux dans de nombreux fora. La réunion d'une journée convoquée par l'Académie internationale de la paix (IPA) à la veille de la session annuelle du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix, ou « C34 », principal forum de négociations inter-gouvernementales pour arrêter les priorités dans ce domaine, se voulait une contribution à cet effort. Cette réunion, qui a rassemblé les principaux responsables du dossier du maintien de la paix à New York, avait été préparée en consultation étroite avec un petit groupe de conseillers militaires africains et de collaborateurs du DOMP. Le présent document résume les principaux thèmes et perspectives qui ont émané des débats.

1. Les efforts de l'Afrique

De l'avis quasi-unanime des participants, l'Afrique a réalisé de grands progrès au cours des dernières années dans la préparation et la gestion de ses opérations de paix. Les progrès

effectués en matière de renforcement des capacités ont été décrits par trois conseillers militaires africains basés à New York.⁵ Ces informations ont été corroborées au niveau des opérations par plusieurs partenaires (ONU, États-Unis, OTAN), qui ont attesté des performances des forces de l'UA et de la CEDEAO,⁶ et en particulier de l'amélioration des qualifications du personnel affecté aux quartiers-généraux et aux postes de commandement. En matière de développement capacitaire, même s'il y a eu un léger retard par rapport aux plans initiaux, la mise en place des Eléments de planification (PLANELM), premier échelon de gestion des opérations, est en bonne voie tant au niveau de l'UA qu'au niveau régional et une série de réunions de travail sont en cours pour déterminer les besoins dans les cinq domaines identifiés par la Feuille de route de la FAA.

Des difficultés, néanmoins, subsistent. Une série de problèmes a été soulignée à travers la présentation des conclusions d'un exercice commun ONU-CEDEAO de retour d'expérience de la transition de missions CEDEAO à des missions de l'ONU au Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Les points faibles identifiés dans les opérations de la CEDEAO étaient les suivants : manque d'unité de direction et de commandement, dû au fait que les pays contributeurs de troupes continuent d'exercer un contrôle national fort sur leurs forces, érodant ainsi l'autorité du Commandant de la Force ; variations importantes dans les niveaux de capacité et d'entraînement des contingents; absence d'un dispositif logistique commun entraînant un manque de cohérence et de prévisibilité à ce niveau; et incapacité d'assurer une transition satisfaisante du maintien à la consolidation de la paix.⁷

Outre le renforcement des capacités institutionnelles, le problème principal des opérations africaines réside dans les domaines du financement et de la logistique. Cette question a fait l'objet d'une attention particulière à plusieurs étapes des travaux. Le problème saute aux yeux

⁵ Diaporamas électroniques sur la FAA, la Brigade est-africaine (EASBRIG) et la Brigade de la CEDEAO disponibles auprès de l'IPA.

⁶ CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

⁷ Pour de plus amples détails, voir le document du Groupe des pratiques optimales du DOMP (en anglais uniquement): *Re-hatting ECOWAS Forces as UN Peacekeepers : Lessons Learned*, août 2005, <http://pbpu.unlb.org/pbpu/library/Transformation%20from%20ECOWAS%20to%20UN%20forces%20-%20Final%20Document.pdf>.

si l'on compare la modestie des budgets de l'UA et des Régions/CER, tels qu'ils ont été présentés lors du séminaire, et l'évaluation par le DOMP de ce qu'il en coûterait à l'ONU si elle assumait la charge de l'appui logistique aux opérations africaines.⁸ Le problème de la logistique, du point de vue des représentants africains, n'avait pas encore été abordé de manière sérieuse par les donateurs, qui préféraient concentrer leurs efforts sur le financement de programmes de formation. Dans la pratique, on constate de nombreuses exceptions, dont l'aide fournie à la Mission de l'Union africaine au Soudan, mais il n'en reste pas moins qu'il n'existe pas de dispositif fiable, durable et coordonné de logistique en place pour soutenir les opérations africaines à long terme. Plusieurs options à cette fin seraient envisageables, dont les suivantes ont fait l'objet d'une discussion:

- Une augmentation de la contribution des pays africains confirmant ainsi leur intention de prendre en charge le maintien de la paix en Afrique.
- Un dispositif d'appui logistique reposant sur les donateurs. Ceci serait conforme à l'engagement pris par le G8 à Sea Island de « travailler avec les parties intéressées [...] pour mettre au point un arrangement logistique et de transport qui aidera les pays concernés à obtenir les moyens leur permettant de déployer leurs troupes dans les opérations de paix et à assurer le soutien de leurs unités sur le terrain⁹ ». En pratique, une telle assistance pourrait prendre la forme d'une aide en nature (transport de troupes, don de véhicules, fourniture d'autres formes d'appui logistique) ou du financement de contrats avec des fournisseurs commerciaux (comme le font l'ONU et de nombreux pays occidentaux pour leurs propres opérations) ou d'un soutien financier direct permettant aux acteurs africains d'acquérir des capacités logistiques, une variété d'options intermédiaires étant également possibles. Dans ce

contexte, il a été suggéré que les prestataires d'assistance privés devraient être tenus d'introduire dans leurs programmes une composante « formation de formateurs », afin qu'il y ait une transmission de savoir en matière de gestion de la logistique. Une limitation importante, qui n'a cependant pas été mentionnée pendant le séminaire, a trait à la courte durée des cycles budgétaires dans la plupart des pays bailleurs de fonds, qui ne leur permet pas de prendre des engagements d'assistance à long terme.¹⁰

- Faire appel au soutien logistique de l'ONU. L'option existe en théorie, mais les débats ont démontré qu'il fallait soigneusement en peser le pour et le contre, les règles de l'Assemblée générale en limitant singulièrement les options (voir ci-dessous).

Les représentants africains ont indiqué que les réflexions sur le dispositif logistique de la FAA étaient encore en cours, le concept étant maintenant de concentrer dans un premier temps les efforts sur la création de deux dépôts logistiques sur le continent - et non cinq comme initialement prévu - l'un sur la côte atlantique et l'autre sur celle de l'Océan indien. Les Etats-Unis et d'autres pays donateurs soutiennent cette idée sur le principe, estimant que des dépôts logistiques seraient un facteur important de rapidité du déploiement des forces africaines, permettraient d'avoir sur place des structures sur lesquelles appuyer une formation à la gestion des opérations et seraient le meilleur moyen d'optimiser les coûts d'entretien.

Le dernier volet des plans africains examiné portait sur la manière dont s'articuleraient les opérations de l'UA et celles des sous-régions. La question a été abordée uniquement au niveau technique, bien qu'elle comporte également une dimension politico-stratégique importante. Les Brigades de la FAA sont tout d'abord censées être capables d'action autonome au sein de leur propre région, mais il est également prévu

⁸ Diaporama électronique du DOMP disponible auprès de l'IPA.

⁹ *Plan d'action du G8 : Développer les capacités mondiales de maintien de la paix*, Sea Island, juin 2004, http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/ressources_documentaires/g7/_g8/2004/sommet_des_chefs_d_etat_et_de_gouvernement_du_g8-plan_d_action_du_g8_developper_les_capacites_mondiales_de_maintien_de_la_paix.2189.html.

¹⁰ Seule la Facilité européenne de soutien à la paix pour l'Afrique (FEA), gérée par la Commission européenne, semble échapper à cette contrainte. La FEA n'a pas été discutée en détail au séminaire.

qu'elles soient déployées à l'extérieur, y compris de pair avec d'autres composantes de la Force. Si le problème a été posé, aucune indication n'a été donnée au cours des débats quant à la manière dont seraient traitées les questions d'interopérabilité au niveau politique ou pratique.

2. Une question à suivre : à qui revient l'initiative et la responsabilité des opérations de paix en Afrique ?

La question de savoir qui devrait initier et assumer les opérations de paix en Afrique n'était pas à l'ordre du jour, mais elle fut sous-jacente à une bonne partie des débats et des recommandations techniques.

Le consensus de principe sur le fait que les pays africains doivent être eux-mêmes capables de monter et mener leurs opérations de paix (principe d'« ownership ») dissimule mal un certain nombre d'ambiguïtés continuant d'affecter la position de chacun des partenaires :

- Il y a, tout d'abord, une certaine tension entre les demandes d'aide internationale des pays africains et leur désir d'auto-prise en charge. D'un côté, les efforts déployés actuellement par l'Afrique reflètent un réel mouvement de prise de responsabilité collective des opérations de paix sur le continent, propre à inciter les pays tiers à accroître leur aide, mais de l'autre, une incertitude de nature politique complique la discussion sur le partage des tâches et les décisions à long terme de renforcement des capacités. Si « la responsabilité de la paix et de la sécurité internationales incombe à l'ONU » et si, en acceptant de se charger des opérations de paix en Afrique, « l'UA fait le travail de l'ONU », ainsi que l'ont soutenu de nombreux représentants de pays africains lors du séminaire, l'Afrique peut-elle être maîtresse des opérations de paix sur le continent ? Pour concilier les deux exigences, il faudrait harmoniser la prise de décisions de l'ONU et de l'UA de manière à agencer le rôle de direction stratégique de l'ONU avec celui de l'UA au niveau de la direction des

opérations. C'est un scénario difficile, dont la mise en œuvre exigerait un degré de coordination beaucoup plus poussé que les contacts qui existent à l'heure actuelle entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

- Du côté des donateurs, malgré leur engagement de répondre aux demandes formulées par les pays africains, l'aide est encore trop souvent dictée davantage par le poids des habitudes et leurs propres intérêts que par les besoins des bénéficiaires. Les modèles d'assistance existants font obstacle à l'interopérabilité des forces africaines, le type d'équipement ou de formation offert correspondant plus souvent aux objectifs ou aux capacités des donateurs (les motivations pouvant être politiques ou économiques) qu'elle ne s'intègre dans une contribution collective formulée en réponse à un besoin collectif exprimé par les acteurs africains. Ce problème, déjà présent au sein des formations sous-régionales, pourrait également porter atteinte à la cohésion de la FAA dans son ensemble dans l'hypothèse de déploiements conjoints ou en formations mixtes. L'inter-opérabilité doit être une priorité pour la FAA et cette priorité s'impose tant aux donateurs qu'aux bénéficiaires.
- De manière plus générale, il y a aussi la question de la visibilité relative des contributions africaines et extérieures aux opérations de paix en Afrique, et savoir qui prend la direction de telle ou telle mission reste un point sensible. Ce thème n'a pas fait l'objet de longs débats pendant la réunion, mais le sujet a transpiré d'un bref échange à propos de la suite à donner à la Mission africaine au Soudan, où certains ont signalé l'intention de conserver un large contingent africain dans le cadre de la nouvelle mission au Darfour, sans toutefois faire mention de l'UA.¹¹

3. Assistance internationale et coordination

La nature, la coordination et la transparence des flux d'assistance ont fait l'objet de débats.

¹¹ Sur les sensibilités africaines à cet égard, voir par exemple « Darfur/Sudan » in *Security Council Report, Monthly Forecast, March 2006*, pp. 3-4, www.securitycouncilreport.org.

Certains représentants de pays donateurs ont admis des carences inhérentes à leurs dispositifs d'assistance, concédant par exemple que l'offre de programmes de formation était plus facile à assumer politiquement devant leurs opinions publiques et parlements que des donations d'équipement, qui soulevaient toujours des suspicions. Les participants africains ont mis en question les résultats pratiques de l'engagement pris par le G8 de « former au maintien de la paix et, le cas échéant, équiper environ 75 000 soldats dans le monde d'ici 2010¹² ». Qu'est-ce qui avait véritablement été fait dans ce domaine ? De quelle type de formation parlait-on ? Était-il possible d'évaluer l'état d'avancement du plan du G8 tant quantitativement que qualitativement ? De même, de nombreux participants ont noté le fossé existant entre les annonces généreuses d'assistance financière lors de sommets et conférences de presse et la réalité de décaissements beaucoup plus modestes et souvent invérifiables. Un représentant de pays donateur a d'ailleurs reconnu qu'il était extrêmement difficile, même dans un cadre purement national, d'évaluer le total de l'aide fournie, car celle-ci était souvent répartie entre de multiples programmes dirigés par des institutions ou des ministères différents qui en entreprenaient rarement l'agrégation.

Ceci dit, la coordination de l'aide s'est beaucoup améliorée, grâce, en particulier, aux mécanismes mis en place par le G8 au niveau des capitales des pays membres et à Addis. Cependant, cette coordination n'est pas optimale, car tous les participants ne jouent pas entièrement le jeu, et elle exige des efforts permanents car l'effet centrifuge des vieux schémas d'aide bilatérale persiste encore. L'Afrique a aussi sa part à faire : la création d'un Fonds pour la paix dans plusieurs sous-régions en plus d'un Fonds de l'UA pour la paix ne facilite pas la tâche des

donateurs. Le représentant d'un pays bailleur de fonds a exprimé le souhait d'une clarification, qui pourrait par exemple prendre la forme de mémorandums d'accord explicitant les relations entre l'UA et les Régions/CER.

L'ONU, de son côté, a exprimé ses regrets de ne pas être davantage impliquée dans la coordination des donateurs et les travaux de renforcement des capacités de la FAA menés en Afrique (par exemple le Groupe de travail sur la doctrine). Elle attribue ce relatif effacement à deux raisons : le manque de transparence des mécanismes de coordination du G8 et l'insuffisance de ses propres capacités—à laquelle le DOMP voudrait pouvoir remédier sans délai.¹³ Avec davantage de moyens, notamment sur le plan des ressources humaines, le Département pourrait formuler de manière plus systématique sa propre contribution en l'articulant sur celle des autres partenaires tels que le G8, l'Union européenne et l'OTAN.¹⁴ Les représentants de cette dernière ont déclaré au cours du séminaire n'avoir pas été officiellement saisis d'une demande d'assistance à la mise sur pied de la FAA, mais que l'OTAN était prête à examiner toute requête à cet effet—déclaration plutôt bien reçue par certains participants africains.

4. Le rôle de l'ONU

Pour l'instant, l'assistance du DOMP à l'UA s'est davantage concentrée sur les opérations en cours que sur le renforcement des capacités, étant donné l'urgence de la mission au Darfour. Aux fins du développement capacitaire, le Département voudrait voir ses moyens renforcés par la création d'une petite équipe établie à New York pour tracer les lignes directrices et d'une équipe plus étoffée à Addis chargée de prodiguer des conseils techniques.

¹² *Plan d'action du G8 : Développer les capacités mondiales de maintien de la paix*, Sea Island, juin 2004, http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/ressources_documentaires/g7/_g8/2004/sommet_des_chefs_d_etat_et_de_gouvernement_du_g8-plan_d_action_du_g8_developper_les_capacites_mondiales_de_maintien_de_la_paix.2189.html.

¹³ Dans le cadre du C34, le Secrétaire général demandait aux États d'accorder des ressources supplémentaires au DOMP afin de lui permettre de mieux appuyer le développement des capacités africaines : « Je propose la création, au sein du Département des opérations de maintien de la paix, d'une unité dont la mission spécifique serait de servir de point de contact unique avec l'UA et les autres partenaires sur les questions relatives aux activités de l'UA en matière de maintien de la paix. Cette unité serait chargée d'élaborer des stratégies de renforcement des capacités, de coordonner l'assistance et l'appui liés au maintien de la paix et d'assurer leur mise en œuvre. Elle aurait un caractère interdisciplinaire et comprendrait des compétences spécialisées dans des domaines prioritaires tels que la logistique, la formation, la doctrine et la planification stratégique et opérationnelle. » *Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix*, Rapport du Secrétaire général, A/60/640, 29 décembre 2005, para.31. Le C34 a fait bon accueil à cette proposition, qui doit encore être examinée en détail par les organismes financiers de l'ONU.

¹⁴ Diaporama électronique sur l'appui de l'Union européenne à la Mission de l'Union africaine au Soudan disponible auprès de l'IPA.

Les domaines dans lesquels le DOMP pourrait fournir une assistance et la manière dont cet effort serait agencé avec l'appui des autres donateurs internationaux n'ont été que partiellement précisés pendant le séminaire. Les représentants du Département ont mis l'accent sur la doctrine, faisant l'hypothèse qu'il y aurait une continuité entre les opérations africaines et celles de l'ONU. Cette hypothèse a été confirmée par la proposition d'un participant africain suggérant qu'à long terme les Brigades de la FAA pourraient également être déployées en dehors de l'Afrique sous la bannière de l'ONU. Ceci dit, le DOMP a reconnu que le développement de la doctrine de l'ONU relative au maintien de la paix était encore en cours d'élaboration et que donc, dans une certaine mesure, la formulation doctrinale relèverait d'un effort commun de l'ONU et de l'Afrique.

Parmi les autres aspects discutés a figuré la mise en place de quartiers généraux de niveau stratégique et opératif. A ce propos, on a souligné que l'assistance pourrait prendre la forme d'un détachement de personnel à double sens. Il a également été suggéré que certains travaux de retour d'expérience du DOMP pourraient être utiles à l'UA. Il faudrait toutefois en préciser les domaines ainsi que le degré de pertinence pour l'UA dans chaque cas. En tout état de cause, le DOMP gagnerait à formuler des propositions d'assistance plus concrètes aux fins de l'examen des Etats membres.

Les différentes hypothèses envisageables d'appui logistique de l'ONU à la FAA, ainsi que les coûts impliqués, ont été examinés en détail dans le cadre d'une présentation du DOMP. Les options possibles allaient depuis un minimum consistant en l'apport d'une formation technique à un maximum résidant en une prise de direction complète des aspects logistiques des opérations africaines par l'ONU. Des scénarios intermédiaires étaient possibles, selon les choix faits dans quatre principaux domaines : coopération au niveau des quartiers généraux, assistance technique, soutien en théâtre d'opérations, entretien de dépôts logistiques régionaux.¹⁵ Il ne

faudrait pas néanmoins sous-estimer la difficulté pour l'ONU de fournir un appui logistique aux opérations africaines. Cette difficulté provient surtout de la complexité de la prise de décision politique, administrative et financière de l'ONU : toute participation onusienne d'une certaine ampleur serait subordonnée à l'obtention d'un mandat et dès lors que l'ONU serait impliquée, la mission devrait se plier à un lourd dispositif de contrôle administratif et financier. Appliquer ces modalités aux opérations africaines risque d'annuler l'un de leurs principaux avantages actuels, à savoir leur capacité de déploiement rapide pour étouffer la crise avant qu'elle n'éclate, même si tous les éléments n'ont pas été mis en place. Certains participants en ont conclu qu'il était contradictoire de pousser au développement des opérations africaines tout en plaidant pour une participation de l'ONU. Tant que les engagements de forces en Afrique sont à court terme, les montages de soutien logistique au cas par cas tels que pratiqués par les donateurs à l'heure actuelle sont probablement suffisants. Par contre, si les missions africaines devaient s'avérer de longue durée, la recherche d'un dispositif plus durable de financement et d'appui logistique s'imposerait. Le DOMP a fait un bon travail d'éclairage des options : les Etats membres de l'ONU pourraient s'en servir pour faire avancer la réflexion.

Si l'on en revient à la question plus large du rôle de l'ONU en matière d'assistance internationale au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, il faut conclure que l'Organisation doit nécessairement représenter une partie importante de l'équation, mais qu'il est improbable qu'elle joue un rôle de coordination prépondérant, étant donné sa participation modeste par rapport aux autres protagonistes. Afin de tirer un bénéfice maximum de sa contribution, il lui faudra faire en sorte que ses composantes politique et de maintien de la paix agissent de concert. Dans cet esprit, un représentant du DOMP a déclaré que les principes énoncés dans une reformulation récente du Processus de planification intégrée pourraient également s'appliquer à l'effort d'assistance à l'Afrique.

¹⁵ Diaporama électronique présentant ces options disponible auprès de l'IPA.

Programme

- 8:45 Enregistrement des participants
- 9:15 Introduction: M. Terje Rød-Larsen, Président de l'Académie internationale de la paix
- Allocution d'ouverture: M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Brève séance de questions-réponses
- 10:00-11:30 **1^{ère} séance: L'architecture africaine de paix et de sécurité et la Force africaine en attente (FAA): état des lieux**
- Présidence: M. John L. Hirsch, Directeur de Programme, Académie internationale de la paix
- Présentations:
- Gal. Daniel Frimpong, Conseiller militaire, Mission du Ghana auprès des Nations Unies, « L'architecture africaine de paix et de sécurité et la Force africaine en attente (FAA) »
- Col. George Owino, Conseiller militaire, Mission du Kenya auprès des Nations Unies, « La FAA : évolution des travaux en Afrique de l'Est »
- Col. Solomon Giwa-Amu, Conseiller militaire, Mission du Nigéria auprès des Nations Unies, « La FAA : évolution des travaux en Afrique de l'Ouest »
- Discussion
- Cette première séance vise à informer les participants sur les objectifs africains en matière d'opérations de maintien de la paix tels que définis en commun par l'Union africaine (AU), les Communautés économiques régionales et les Régions, à clarifier le rôle de la FAA dans ce contexte et à mettre à jour leur information quant aux progrès des travaux à la fois au niveau continental et régional, de manière à éclairer la discussion des options en matière d'assistance onusienne.*
- 11:30-12:00 Pause café
- 12:00-13:15 **2^{ème} séance: Quelle assistance attendre de l'ONU?**
- Présidence: M. John L. Hirsch, Directeur de Programme, Académie internationale de la paix
- Présentations:
- M. José Campino, Conseiller politique, Division Afrique I, Département des Affaires politiques, Nations Unies
- M. Nicholas Seymour, Conseiller politique, Section « Réforme institutionnelle », Département des Opérations de maintien de la paix, Nations Unies
- M. Tony Anderson, Directeur du Programme de développement des capacités de maintien de la paix, Ministère des Affaires étrangères, Canada « Perspectives d'un pays membre du G8 »
- Discussion
- Cette séance permettra aux Départements des opérations de maintien de la paix et des Affaires politiques de présenter leurs réflexions et travaux en cours pour appuyer l'Union africaine et les sous-régions. Elle permettra également d'identifier les zones d'ombre restant à éclaircir quant aux plans africains à l'horizon défini de 2010 afin que l'ONU puisse cibler son assistance de manière optimale. Une discussion détaillée de l'assistance onusienne*

implique évidemment qu'un consensus de base ait été trouvé sur le partage des rôles et des responsabilités entre l'ONU et les organisations africaines en matière de maintien de la paix sur le continent. Est-ce le cas ?

13:15-15:00 Déjeuner: Restaurant Meltemi
(905 1st Ave, New York, NY 10022, entre 51^{ème} et 52^{ème} rues)

15:00-16:15 **3^{ème} Séance:** Logistique, planification et gestion des opérations - Options pour une assistance onusienne

Président: LtCol. Ernst M. Felberbauer, Conseiller militaire, Académie internationale de la paix

Présentations:

Gal. Max Kerley, Directeur adjoint, Division du soutien logistique, Département des opérations de maintien de la paix, Nations Unies

M. Frederick Mallya, Unité du retour d'expérience, Département des opérations de maintien de la paix, Nations Unies

Réponse de représentants africains

Discussion

Quelle assistance l'ONU peut-elle apporter aux opérations africaines (qu'elles soient menées sous l'égide de l'UA ou d'une sous-région) en matière de gestion des opérations au niveau stratégique et opérationnel et de la logistique - deux des domaines dans lesquels le plus gros effort en matière de développement des capacités doit encore être concédé?

16:15-16:30 Pause café

16:30-17:45 **4^{ème} Séance:** : Logistique, planification et gestion des opérations - Quelle assistance espérer d'autres partenaires ?

Présidence: M. Richard Gowan, Chargé de recherches, Centre d'études sur la coopération internationale, New York University, et coordinateur de la série « The Annual Review of Global Peace Operations »

Présentations:

Col. Fergus Bushell, Etat-major militaire de l'Union européenne, Officier de liaison auprès des Nations Unies

M. Michael Bittrick, Bureau des Affaires africaines, Section des Affaires régionales et de sécurité, Département d'Etat des Etats-Unis

Réponse de représentants africains

Discussion

Quel type d'assistance les pays africains peuvent-ils attendre de leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux dans les mêmes domaines de la gestion des opérations au niveau stratégique et opérationnel et de la logistique ? Comment harmoniser leurs contributions avec celles de l'ONU? Quelle forme de division du travail et de coordination devrait-on viser ?

17:45-18:00 Remarques de conclusions de Mme Judith Mbula Bahemuka, Ambassadeur et Représentante permanente du Kenya auprès des Nations Unies

